



## Respect du droit, brevet, et curiosité.

Par **michel**, le **19/08/2011** à **01:26**

Bonjour,

je n'y connais pas grand chose en droit c'est pourquoi je m'adresse à vous.

J'ai depuis toujours eu une passion pour toutes les sciences et cette passion m'a amené parfois dans des situations limites en terme de confidentialité.

Ma question est simple et directe:

Ai-je le droit de **démonter une clef USB de marque (X)** pour récupérer les références des composants la constituant afin de comprendre son fonctionnement dans le but d'aider quelqu'un (sur un forum) qui voudrait résoudre un problème d'**effacement de fichier sur cette clef** ?

Comment puis-je savoir si je ne suis pas en train de me mettre hors la loi ?

Merci pour vos réponses et informations.

Par **mimi493**, le **19/08/2011** à **01:58**

La clé est à vous, vous pouvez en faire ce que vous voulez, dont la démonter

Par **mic**hel, le **19/08/2011** à **03:40**

Merci pour votre rapide réponse.

Bonne nuit